

Affaire Philippe PASCAL : Le tribunal correctionnel d'Avignon a condamné F.Mariani pour dénonciation calomnieuse et plainte abusive.



Le tribunal correctionnel d'Avignon a condamné François Mariani, grand patron du Vaucluse du BTP et de la restauration et ex-président de la CCI (chambre de commerce et d'industrie) du Vaucluse, pour « dénonciation calomnieuse » et « plainte abusive » à l'encontre de Philippe Pascal, ex-inspecteur de l'Urssaf

En réaction au jugement, notre camarade Philippe Pascal auteur de la plainte écrit :
«Le combat entre le vieux pot de fer qui se croyait inoxydable et le pot de terre façonné sur un sol aride et pauvre commença il y a bien longtemps : « Je suis plus fort, plus puissant et plus résistant que toi.. » « C'est vrai répliqua le pot de terre, mais regarde, tu commences à rouiller ; il n'y a pas de vie en toi et tes soutiens sont malsains. Moi pot de terre, la vie m'a endurci et l'espoir respire en moi, alors certes je parais moins résistant et plus frêle, mais mes armes sont simples, mon environnement est sain et mes soutiens sont tenaces...»

Le tribunal correctionnel d'Avignon a estimé mercredi qu'une des plaintes initiées par le grand patron du Vaucluse visait à intimider Philippe Pascal, agent de l'Urssaf qui lui avait exigé le recouvrement de 715 000 euros de cotisations sociales suite à un constat de travail illégal.

Le tribunal a reconnu qu'il s'agissait de « plaintes baillons », car c'est François Mariani qui initialement avait poursuivi Philippe Pascal, suite à un contrôle en 2010 où ce dernier avait découvert des faits de travail dissimulé